

date de publication, le 9 novembre 2022

Direction générale des services
Pôle Ressources humaines et systèmes d'information

N° 22.034

Nanterre, le

- 7 NOV. 2022

Arrêté fixant la composition du comité technique

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération de la Commission permanente en date du 15 septembre 2014 faisant suite au rapport de M. le Président du Conseil départemental n°14.395 CP, relative à l'organisation et au fonctionnement du comité technique ;

Vu l'arrêté n° 22.017 du 7 juillet 2022 fixant la composition du comité technique départemental ;

Vu le procès-verbal des opérations de dépouillement de l'élection des représentants du personnel au comité technique établi à la suite du scrutin du 6 décembre 2018 ;

Vu le renouvellement de l'Assemblée départementale issu des élections départementales des 20 et 27 juin 2021 ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur général des services ;

ARRETE

Article 1 : L'arrêté n° 22.017 du 7 juillet 2022 fixant la composition du comité technique est abrogé.

Article 2 : La présidence du comité technique est assurée par Monsieur Yves Coscas, Conseiller départemental délégué au personnel.

En cas d'empêchement, la présidence du comité technique sera assurée par Monsieur Ludovic Guilcher, Conseiller départemental.

Article 3 : Le comité technique est ainsi composé :

a) Représentants de la collectivité

Membres titulaires

- Monsieur Jérôme Dian, Directeur général des services
- Monsieur Jean-Michel Rapinat, Directeur général adjoint en charge du Pôle Solidarités
- Monsieur Hervé Kerleau, Directeur général adjoint en charge du Pôle Finances, commande publique et logistique
- Madame Julie Smith, Directeur général adjoint en charge du Pôle Ressources humaines et systèmes d'information
- Monsieur Alexandre Bernusset, Directeur général adjoint en charge du Pôle Attractivité, Culture et Territoire
- Monsieur Pol Creignou, Directeur général adjoint en charge du Pôle Education, Maintenance et Construction
- Monsieur Hugues Esquerre, Directeur général adjoint en charge du Pôle Jeunesse et Sports
- Monsieur Laurent Chardon, Directeur général adjoint en charge du Pôle Logement, Patrimoine et Partenariats
- Monsieur Eric Donnart, Directeur des Affaires juridiques et de l'Assemblée
- Madame Céline Gateau-Leblanc, Directeur général adjoint en charge du Pôle Evaluation, accompagnement et audit
- Madame Elisabeth Voisin, Adjoint au Directeur des Ressources Humaines - Pôle Ressources humaines et systèmes d'information
- Monsieur Michel Dussin, Directeur de l'Environnement social du travail – Pôle Ressources humaines et systèmes d'information
- Madame Patricia Nalis, Directeur de la Logistique et des Moyens généraux - Pôle Finances, commande publique et logistique
- Monsieur Rodolphe Aviceau, Adjoint au Directeur général adjoint, Directeur des Finances et du Contrôle de Gestion – Pôle Finances, commande publique et logistique

Membres suppléants

- Madame Perrine Germain, Chef du service statutaire et rémunérations - Pôle Ressources humaines et systèmes d'information
- Monsieur Arnaud Lopez, Directeur des Solidarités territoriales – Pôle Solidarités
- Madame Laurence Hauck, Adjoint au Directeur général adjoint – Pôle Solidarités
- Monsieur Henri Lepers, Directeur de l'appui et de la transformation numérique – Pôle Solidarités
- Madame Véronique Chandelier, Directeur des Bâtiments – Pôle Education, Maintenance et Construction
- Monsieur Laurent Josse, Directeur du Patrimoine immobilier – Pôle Logement, Patrimoine et Partenariats
- Monsieur Nicolas Lallemand, Directeur de la Commande publique – Pôle Finances, Commande publique et Logistique
- Monsieur Emmanuel Bonnet, Directeur des Systèmes d'information - Pôle Ressources humaines et systèmes d'information
- Madame Elise de Blanzay-Longuet, Directeur de la Culture – Pôle Attractivité, Culture et Territoire
- Madame Anne Rieth de Jonghe, Directeur de l'Eau - Pôle Attractivité, Culture et Territoire
- Monsieur Christian Lemoing, Directeur des Parcs, des paysages et de l'environnement – Pôle Attractivité, Culture et Territoire
- Monsieur Philippe Caron, Directeur des Mobilités – Pôle Attractivité, Culture et Territoire
- Monsieur Joseph Salamon, Directeur du Développement territorial - Pôle Attractivité, Culture et Territoire
- Madame Aude Romain-Delépine, Directeur de la Jeunesse – Pôle Jeunesse et Sports

b) Représentants du personnel

Membres titulaires

- Madame Isabelle Amiel (CGT)
- Monsieur Loïc Jouanno (CGT)
- Monsieur Philippe Zadigue (CGT)
- Madame Hind Bachir Cherif (CGT)
- Monsieur Eric Dupuy (SNUTER 92/FSU)
- Madame Muriel Udrzal (SNUTER 92/FSU)
- Madame Véronique Launay (SNUTER 92/FSU)
- Madame Martine Ruby (SNUTER 92/FSU)
- Monsieur Christophe Boy (Utile le Réseau)
- Monsieur Frédéric Guillaume (Utile le Réseau)
- Monsieur Xavier Atikossie (Utile le Réseau)
- Monsieur Xavier Costil (FO)

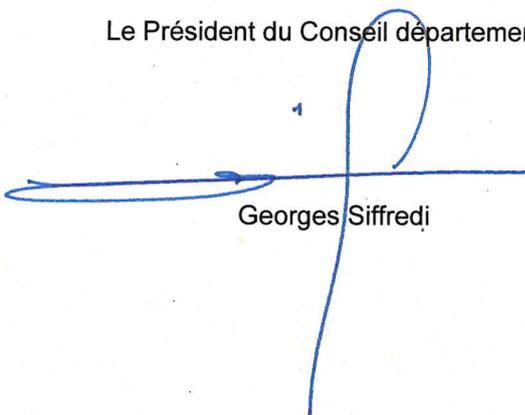
- Madame Isabelle Pichon (FO)
- Monsieur Felix Serge Bismuth (CFDT)
- Madame Nadia Sninate (CFDT)

Membres suppléants

- Madame Leïla Habassi (CGT)
- Madame Halima Bedda (CGT)
- Madame Isabelle Deprouw (CGT)
- Monsieur Amar Yazid (CGT)
- Monsieur Olivier Righi (SNUTER 92/FSU)
- Madame Chantal Augéard Tanguy (SNUTER 92/FSU)
- Madame Catherine Bouhabel (SNUTER 92/FSU)
- Madame Sophie Flochel Zimmer (SNUTER 92/FSU)
- Monsieur Brahim Chami (Utile le Réseau)
- Madame Nassiratou Kossoko (Utile le Réseau)
- Monsieur Fathi Abbadi (Utile le Réseau)
- Monsieur Laurent Denoyer (FO)
- Monsieur Patrick Girault (FO)
- Monsieur Bertrand Heurtebize (CFDT)
- Madame Arkiya Abraïm (CFDT)

Article 4 : Monsieur le Directeur général des services est chargé d'assurer l'exécution des dispositions du présent arrêté.

Le Président du Conseil départemental



Georges Siffredi

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours qui doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de son affichage et/ou de sa publication devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2,4 boulevard de l'Hautil, BP 30322, 95027 Cergy-Pontoise Cedex.